



LAIDE MOBILI-JEUNE®

Vous êtes en formation en alternance
Vous allez déménager
Vous avez moins de 30 ans

Nous vous proposons une aide financière
pour régler votre loyer.



www.logehab.fr



Vous êtes en formation en alternance

En contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation dans une entreprise du secteur privé non agricole, nous pouvons vous aider à financer votre loyer déduction faite des APL, si l'occupation du logement est liée à une période de formation et si votre rémunération ne dépasse pas le SMIC. Le montant maximum de cette subvention est de **100 € par mois**, pendant la durée de la formation et sans dépasser 3 années.

Contactez l'agence la plus proche de chez vous pour connaître le détail des modalités d'octroi.



Avez-vous pensé à nos aides complémentaires ?

- Notre offre de logements à louer
- L'Avance LOCA-PASS® : prêt à 0% pour financer le dépôt de garantie



Votre agence locale :

www.logehab.fr

* Marque déposée pour le compte d'Action Logement
Organisme collecteur de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction
Action Logement - Les entreprises s'engagent avec les salariés